



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 28 avril 2009

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU: orateur du groupe UMP sur la Proposition de loi « inceste »

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a été nommé orateur du groupe UMP sur la proposition de loi « visant à identifier, prévenir, détecter et lutter contre l'inceste sur les mineurs et à améliorer l'accompagnement médical et social des victimes », déposée par sa collègue Marie-Louise FORT.

La prohibition de l'inceste ne figurait qu'implicitement dans la loi française au travers d'interdictions au mariage, dans le Code Civil, et de circonstances aggravantes aux viols et agressions sexuelles, dans le Code Pénal. L'introduction dans le Code Pénal d'une définition des actes incestueux, accompagnée d'un dispositif de rétorsions pénales et de mesures concrètes en matière de soins et de prévention, constitue une avancée majeure, pour les victimes bien sûr, mais aussi pour la Justice. Établir une différence entre l'inceste et les autres agressions sexuelles permettra un meilleur accompagnement des victimes.

En France, environ 2 millions de personnes ont été confrontées à une situation incestueuse et 20% des procès d'assises concernent des infractions de type incestueux. Paul JEANNETEAU estime qu'au 21ème siècle cette situation n'est plus tolérable et qu'il est du devoir de la Représentation Nationale de répondre à la trop longue attente des victimes. Il se félicite que son groupe politique, l'UMP, soutienne, porte et vote cette proposition de loi qui transcende les clivages politiques. Il souhaite également que chaque parlementaire prenne ses responsabilités face à un sujet aussi primordial pour notre société et très douloureux pour les victimes.

Contact presse: 01 40 63 49 97-02 41 87 42 41